

Toutes les réponses proviennent de chiffres, de documents officiels que ce soit le ministère de la fonction publique, ou des débats parlementaires.

La réintroduction de la journée de carence est clairement une décision politique de régression sociale opposant, de façon malsaine le public et le privé.

LE DÉPUTÉ LEFÈVRE
PROPOSAIT DE BOSSER
DURANT LES ARRÊTS MALADIE!



Question 1 : Les salariés du privé ont-ils tous 3 jours de carence ?
A ce jour, les 2/3 des salariés du privé bénéficient d'une prise en charge des jours de carence grâce à leur convention de branches ou d'entreprises.

Question 2 : Qui a dit la journée de carence est « une mesure injuste, inutile et inefficace » ? La CGT & Marylise LEBRANCU
Ancien Ministre Socialiste de la Fonction Publique

Question 3 : Les salariés du public sont-ils plus malades que les salariés du privé ? C'est équivalent
D'après le rapport annuel de 2016 sur l'état de la fonction publique, l'absentéisme dans le secteur public n'est pas plus important que dans le secteur privé. Etude de la DARES organisme dépendant du Ministère du travail.

Question 4 : Dans la fonction publique territoriale, la mise en place de la journée de carence a-t-elle fait baisser significativement les arrêts maladies de courtes durées ? NON

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 décembre 2015

Ainsi, le nombre de congés maladie est en moyenne resté à peu près constant dans la fonction publique de l'État en 2012, et plus des deux tiers des agents ayant eu un jour de carence n'ont eu qu'un arrêt maladie dans l'année. Il n'est pas mis en évidence de recul significatif généralisé des arrêts de courte durée entre 2011 et 2012 : la proportion d'agents en arrêts de courte durée est passée de 1,2 % à 1 % dans la fonction publique d'État, de 0,8 % à 0,7 % dans la fonction publique hospitalière mais est restée stable dans la fonction publique territoriale à 1,1 %.

Fédération Services Publics
la cgt
LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC
Syndicat CGT
Ville d'Auch / GACG / CIA5

Ce tract répond à vos questions au niveau du jour de carence et du temps de travail.

Avec votre bulletin de salaire du mois de janvier, vous avez reçu les vœux de nos élus. En même temps, vous avez reçu toutes une série de mesures Dont l'augmentation de la cotisation, CNRACL, l'augmentation de la CSG, qui s'ajoute au gel du point d'indice et au jour de carence. Nos politiques (Maire d'Auch et Président du Grand Auch C G) disent qu'ils sont obligés d'appliquer le jour de carence en prétextant des recommandations de la cour des comptes, des ordonnances, des lois.



C'est Faux !!!

**C'est exactement comme pour le temps de travail !
On n'aurait pas conservé nos acquis si nous n'étions pas dans nos droits !!! De plus en conservant nos acquis, nos collectivités n'ont pas été sanctionnées ce qui prouve qu'on n'est pas hors la loi !!!**

Les **collectivités s'administrent librement**, c'est un principe de rang constitutionnel qui s'impose au législateur et à toutes les autorités administratives, principe repris dans le code général des collectivités territoriales.



Nos politiques de la ville d'Auch et du Grand Auch Cœur de Gascogne ont la possibilité d'éviter ces injustices !!!!
Ils doivent prendre leurs responsabilités !!!!
On ne peut pas être contre la politique du gouvernement et appliquer ce qui ne doit pas obligatoirement l'être !!!
Ils ont les moyens d'y mettre fin !!!
C'est un vrai **choix politique, social, de respect** de leurs agents et de leurs idées !!!

Certaines collectivités ont déjà décidées de ne pas appliquer le jour de carence (cette décision prise par ordonnance vient en **totale opposition** avec l'article 57 des statuts : « **tout fonctionnaire a droit à des congés maladie** pour une **période de 12 mois**, dont 3 mois à plein traitement et 9 mois à demi-traitement »).

C'est **exactement pareil** pour le **temps de travail !!!** **Aucune loi ne nous oblige à rendre nos acquis** (nos jours congés supplémentaires) qui sont considérés comme des « primes indirectes ».

C'est donc juste un choix de nos collectivités.

Les agents de la fonction publique sont déjà touchés par :

Les suppressions de postes,

La diminution des budgets,

L'augmentation du coût de la vie qui touche aussi les fonctionnaires territoriaux Bref, la casse du service public, en général, que souhaite parachever « l'action publique 2022 » du gouvernement Macron.



Pourtant la population augmente, vieillit sans cesse et en découle donc un besoin

de service public proportionnel. Au lieu de ça, on génère du **stress**, de la **pénibilité**, **surmenage**, qui causent la **démotivation** et la **perte de repère...**

Les **causes** de l'**absentéisme** sont bien là !!!!

Une pétition vous sera proposé prochainement pour connaître votre avis sur l'instauration du jour de carence et le temps de travail

INFO QUIZ : JOURNEE DE CARENCE

La CGT vous propose un petit jeu ...

Suivant l'orientation du Président Macron, le gouvernement a réintroduit à compter du 1er janvier 2018 un jour de carence en cas d'arrêt maladie pour les agents de la fonction publique.

L'équité vis-à-vis des salariés du secteur privé et la, soit disant proportion plus forte des arrêts maladies dans le secteur public justifieraient le retour de ce jour de carence.



La CGT vous propose un petit quiz pour vérifier cela !!!

Question 1 : Les salariés du privé ont-ils tous 3 jours de carence ?

OUI

NON

Question 2 : Qui a dit la journée de carence est « **une mesure injuste, inutile et inefficace** » ?

La CGT

Edouard PHILIPPE

Marylise LEBRANCHU

Question 3 : Les salariés du public sont-ils plus malades que les salariés du privé ? Beaucoup plus C'est équivalent Beaucoup moins

Question 4 : Dans la fonction publique territoriale, la mise en place de la journée de carence a-t-elle fait baisser significativement les arrêts maladies de courtes durées ? OUI NON

Tournez la page et vous verrez les réponses...